



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres		
Membres en exercice	Présents	Nombre de pouvoirs
14	9	1

Vote
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 20 Décembre à 17 h 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, Président, en session ordinaire, Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 14/12/2022.

Présents : Titulaires : MM. PYCK, FRAISSE, Mme LEGRAND, MM. WEBER, LABBAS, LOSTUZZO, DUHAMEL, BOURCIGAUX

Absents excusés pouvoir : M. LAZARUS pouvoir à M. DA SILVA

2022 – 28 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le budget primitif de l'exercice 2022 approuvé lors de la séance du 7 Mars 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612.11 et L.2312.1

Vu l'augmentation du point d'indice

Considérant la nécessité de prévoir au budget 2022 les indemnités des agents et des élus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Décide à ***l'UNANIMITE***

De modifier ainsi qu'il suit, le budget primitif de l'exercice 2022 :

Article 1 : les imputations suivantes sont modifiées des montant ci-après :

Imputations	Chapitres	Montants
6411 – Salaires, appointements	DF – (chap. 012)	+ 1 500.00 €
617 – Etudes et recherches	DF – (chap. 011)	- 1 500.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Les membres présents ont signé la copie conforme.